

**Intervention de S.E.Mme Isabelle Picco, Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies  
sur le point intitulé « Promotion de la femme »  
Troisième Commission  
13 octobre 2009**

Le lancement de la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », en février 2008, a été le premier pas vers une mobilisation internationale sans précédent visant à lutter contre la pandémie mondiale de la violence à l'égard des femmes.

L'adoption récente de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, que Monaco a tenu à coparrainer pour témoigner de son engagement, est un aboutissement positif enclenché depuis 2000 qui établit, sans équivoque, le lien entre le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prévention et la répression de la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre contre les civils. Cette reconnaissance doit mettre fin à l'impunité dont jouissent bien trop souvent les auteurs de ces crimes odieux.

Nous ajoutons notre voix à celle de ceux qui soutiennent la nomination prochaine d'un Représentant spécial du Secrétaire général en vue de combattre la violence sexuelle en période de conflit armé. Le Représentant spécial devra s'employer à coordonner l'action entre toutes les parties prenantes sur le terrain et au Siège de l'Organisation en assurant la cohérence d'ensemble et l'efficacité des activités de l'ONU en la matière, notamment au sein des opérations de maintien de la paix.

A cet égard, il convient de souligner les progrès accomplis par la mise en œuvre de la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou de personnel apparenté, qui s'inscrit dans le contexte plus vaste de la protection contre ces actes, en dépit des obstacles rencontrés sur le terrain. L'augmentation du nombre de femmes actives dans les missions de paix contribue à cette mobilisation et assure davantage leur participation au processus de paix.

Nous saluons les efforts déployés par la délégation des Etats-Unis durant la semaine ministérielle du Débat général et en particulier, par le Secrétaire d'Etat, S.E. Mme Hillary Clinton.

Monsieur le Président,

La décision de l'Assemblée générale de renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes traduit la détermination politique de la communauté internationale de placer la question des femmes au premier rang de nos priorités.

Le rôle de la femme dans les pays en développement et, en particulier, dans le secteur agricole, n'est plus à démontrer. Le rôle de l'éducation des filles ne l'est plus non plus. L'éducation des enfants, garçons et filles, reste toujours la pierre angulaire dans le domaine de la prévention. Car il s'agit de lutter toujours et encore contre la violence à l'encontre des femmes et des filles mais aussi contre la discrimination dont elles sont les victimes, dans bien des domaines.

Nous sommes convaincus que le Secrétaire général sera à même de nommer, dans les meilleurs délais, un Secrétaire général adjoint pour mener les travaux de la nouvelle entité qui a donc été créée et aura la noble tâche de défendre ces principes.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement Princier mène, depuis plusieurs années, une campagne nationale pour lutter contre toutes les formes de violence commises à l'encontre des femmes, y compris la violence familiale. Les femmes, victimes de la violence, bénéficient de dispositifs d'aide et d'encadrement social, qui leur attribuent si nécessaire, un hébergement, des aides financières, un accompagnement professionnel et une médiation familiale.

Dans le cadre de sa coopération internationale, la Principauté de Monaco a mis en place des programmes, dans de nombreux pays africains, dans les domaines de la santé, de l'éducation et la lutte contre la pauvreté visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et la parité des sexes, notamment par le biais de mécanismes de micro-financement. Ainsi, ce sont près de 400 000 femmes qui jouissent des services de santé maternelle et infantile au sein d'infrastructures financées par le Gouvernement Princier.